

Décision n°2014.0246/DC/SBPP du 10 décembre 2014 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption de la recommandation de bonne pratique « Conduite à tenir en médecine de premier recours devant un enfant ou un adolescent susceptible d’avoir un trouble déficit de l’attention avec ou sans hyperactivité »

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 10 décembre 2014,

Vu les articles L.161-37 et suivants du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1^{er}

La recommandation de bonne pratique « Conduite à tenir en médecine de premier recours devant un enfant ou un adolescent susceptible d’avoir un trouble déficit de l’attention avec ou sans hyperactivité », ci-jointe, est adoptée. Elle comprend les documents suivants :

- argumentaire scientifique,
- texte des recommandations,
- fiche de synthèse.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l’exécution de la présente décision, qui sera publiée sur le site internet de la Haute Autorité de santé.

Fait le 10 décembre 2014

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU
signé